

# REGION WALLONNE

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de PLOMBIERES

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2008 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de PLOMBIERES, modifié par l'arrêté ministériel du 20 avril 2009 ;

Vu la délibération du conseil communal du 10 mars 2011, prenant acte de modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu le mandat devenu vacant de membre suppléant du quart communal de Monsieur Joseph CREMERS, décédé;

Considérant que Madame Christiane DE BELDER-GERDAY, actuel membre effectif représentante des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité tels que visés à l'article 7 du code précité, est devenue conseillère communale à la place de Monsieur CREMERS ;

Considérant que, conformément à l'article 7 du code précité, Madame DE BELDER-GERDAY ne peut faire partie de la CCATM qu'en tant que représentante du quart communal ;

Considérant que le conseil communal propose dès lors de désigner Madame DE BELDER-GERDAY suppléante de Monsieur Luc LEJEUNE à la place de Monsieur Joseph CREMERS ;

Considérant que le conseil communal propose, pour pourvoir le poste d'effectif laissé vacant par Madame DE BELDER-GERDAY, de désigner le suppléant actuel de celle-ci, Monsieur Joseph CREMER ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décretaal, de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité et du règlement d'ordre intérieur de la CCATM de PLOMBIERS, approuvé par arrêté ministériel du 21 mars 2008;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Les modifications de la composition de la CCATM de PLOMBIERS, telles qu'elles sont contenues dans la délibération du conseil communal du 10 mars 2011, sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Membre effectif de Madame DE BELDER-GERDAY.
- Membres suppléants de MM Joseph CREMERS et Joseph CREMER.

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** - La CCATM est désormais composée comme suit :

#### Président de la CCATM :

Albert STASSEN

#### Représentants du quart communal :

Effectifs	Suppléants
Luc LEJEUNE	Christiane DE BELDER-GERDAY
Raymond HOPPERETS	Josiane BELLEFLAMMNE-SCHMIT
Thierry RAXHON	Marcel COUNET

#### Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants
Mathieu LENAERTS	Nancy WERNER
José HÖNDERS	Alain XHONNEUX
Joseph CREMER	/
Serge SEEL	Frédéric DEBOUNY
Jean GOKA	Chris VERSCHUEREN

Emmanuel PAQUOT	/
Patrick HAVARD	Bénédict FRANKEN
José GEORGES	Magali XHARDEZ
Freddy SCHYNS	Francis WIERTZ

**Article 3** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

17 MAI 2011



Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de  
la Mobilité,

Philippe HENRY